



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 20 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON.

Absent : Stéphane TONIZZO.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_04_20042026

Budget eau : Affectation des résultats 2025

Après avoir examiné le compte financier unique 2025 de la commune, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de fonctionnement	11 011.56 €
- Un déficit d'exploitation de fonctionnement	0.00 €
- Un excédent d'exploitation d'investissement	18 028.37 €
- Un déficit d'exploitation d'investissement	0.00 €
- Excédent de financement total	29 039.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2724.63 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	13736.19 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	11011.56 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	18028.37 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-6900.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	11011.56 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de e 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	11011.56 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le avril 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.

Le Maire
Valérie CHALLON

